



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4174

Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4174 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT DE 20 500 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS, D'ARTISANS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

1 - Association Interfel : attribution d'une subvention de 1 500 euros pour l'animation d'une journée organisée à Lyon, dans le cadre de la « Fête des fruits et légumes frais »

Interfel, l'Interprofession des Fruits Et Légumes Frais, organise tous les ans sur l'ensemble du territoire national « La Fête des fruits et légumes frais » pour promouvoir la consommation des fruits et légumes frais auprès du grand public. Cette année elle a été déclinée sur le plan national du 15 au 24 juin 2018. De nombreux ateliers et animations ont permis au public d'apprécier les bienfaits des fruits et légumes frais dans toute la France.

Cette semaine nationale a permis d'aller à la rencontre des consommateurs pour :

- donner des conseils et astuces pour cuisiner et consommer plus facilement les fruits et légumes frais au quotidien ;
- proposer des moments d'échange et de convivialité autour des fruits et légumes frais ;
- sensibiliser à la notion de saisonnalité.

Créée en 1976, l'Association Interfel rassemble et représente paritativement les collèges des organisations professionnelles de la Production, de l'Expédition, du Détail et de la Distribution des fruits et légumes frais.

A Lyon, la « Fête des fruits et légumes frais » s'est traduite par l'organisation d'une journée, le mercredi 20 juin 2018, sur la place de la République. Plusieurs espaces sont prévus : présentation des métiers et filières des fruits et légumes frais, mise en avant des bienfaits des fruits et légumes pour la santé, sensibilisation à la saisonnalité, ateliers cuisine, espace artistique, présence d'une diététicienne.

A Lyon, cet événement a été organisé en partenariat avec la Ville de Lyon et la Mairie du 2^e arrondissement et plusieurs autres partenaires s'associent à la manifestation : Rhône-Alpes

Gourmand, Marché de gros de Corbas, Confrérie de la Pomme du Pilat, Association pour le Développement et la Promotion des Marchés, l'Ecole Pierrefite, les jardins suspendus de Perrache, les associations des marchés de la Croix-Rousse, Monplaisir, Saint-Antoine et Jean Macé qui relayeront l'opération.

La Ville de Lyon souhaite soutenir cette manifestation pour sensibiliser les Lyonnais à une consommation de produits frais locaux issus de filières de production développées dans le respect de l'homme et de son environnement.

Par délibération n° 2016/24326 du 06 juin 2016, vous avez accordé à l'Association Interfel une subvention de 1 500 € pour l'édition 2016 de la journée des fruits et légumes frais.

Le budget prévisionnel 2018 de l'association pour la réalisation de cette action était de 5 114 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Interfel une subvention de 1 500 € pour l'édition 2018 de la journée des fruits et légumes frais à Lyon.

2 - Association « Métiers d'Art 6 » – 6^e arrondissement : attribution d'une subvention de 2 000 euros pour l'organisation d'une exposition d'artisans d'art lors des journées du patrimoine.

Créée en 2012, l'Association « Métiers d'Art 6 » assure la promotion des professionnels des métiers d'art du 6^e arrondissement à travers l'organisation de salons et d'expositions. Ses adhérents, au nombre de 20, sont principalement des artisans des métiers d'arts.

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, elle a souhaité organiser les 14, 15 et 16 septembre 2018, une exposition composée d'une trentaine d'artisans d'art. Cette manifestation s'est déroulée sur la place Général Brosset dans le 6^e arrondissement.

Cet évènement a permis aux artisans de faire découvrir leurs savoir-faire et de prendre contact avec de futurs clients.

L'Association a engagé des frais d'organisation liés à la communication, la logistique et le gardiennage. Le budget prévisionnel 2018 de l'association pour la réalisation de cette action était de 6 250 €

Par délibération n° 2017/3275 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à l'Association « Métiers d'arts 6 » une subvention de 2 000 € pour l'édition 2017.

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'Association « Métiers d'Art 6 » pour promouvoir les artisans d'art, je vous propose que la Ville de Lyon lui alloue une subvention de 2 000 € pour l'édition 2018.

3-La Maison de la Boulangerie Loire Rhône : attribution d'une subvention de 6 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie

La Maison de la Boulangerie Loire Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 90 adhérents et 1 salarié à temps plein. Son siège est implanté à la " Maison de la Boulangerie Loire Rhône ", au sein duquel elle accueille notamment des scolaires et des jeunes dans des ateliers pédagogiques.

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité, et conduit à cette fin des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais.

Dans son plan d'action pour l'année 2018, la Maison de la boulangerie Loire Rhône prévoit les animations suivantes :

- La 8^e édition du concours de la Meilleure baguette de tradition française, destinée à promouvoir ce produit, qui se déroulera le 16 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Lyon.

- La participation à la Fête de la Courge, dans le cadre de la Semaine du Goût, qui se déroulera les 20 et 21 octobre 2018 au Jardin Botanique de Lyon. Il s'agit de sa 5^e participation à cet événement grand public qui permet de faire la promotion du métier de boulanger par des explications sur la filière, mais aussi sur les produits fabriqués à base de courge (pain, brioche). L'objectif de la Maison de la boulangerie Loire Rhône lors de cette manifestation est de développer l'éducation et l'apprentissage du consommateur et des publics jeunes par la dégustation.

- La 14^e édition du concours Coupe de France de la Boulangerie, dans le cadre du Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (SIRHA), qui aura lieu du 26 au 28 janvier 2019.

La Maison de la Boulangerie Loire Rhône à travers l'ensemble de ses manifestations contribue, ainsi tout au long de l'année, à l'animation commerciale locale mais encourage également la formation des jeunes et crée de l'emploi.

La Ville de Lyon est son partenaire depuis 2003. A ce titre, en 2017, par délibération n° 2017/3275 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à la Maison de la Boulangerie Loire Rhône une subvention de 5 000 €

Pour l'année 2018, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises.

Le budget prévisionnel pour l'année 2018 est de 57 120 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Maison de la Boulangerie Loire Rhône une subvention de 6 000 € pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie.

4 – L'Union des Entreprises de Coiffure du Rhône (UNEC 69) - 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour l'organisation de la 14^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection »

L'UNEC 69 est affiliée à la l'Union Nationale de la Coiffure.

Elle relaie sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier :

Le Salon professionnel de la Coiffure et de l'Esthétique, nommé « Beauté Sélection », qui se déroule à Eurexpo : sa 14^e édition aura lieu les 18 et 19 novembre 2018. C'est un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire. Tous les secteurs de la beauté sont représentés (coiffure, barbier, maquillage, ongles, soins esthétiques, peinture corporelle, SPA).

En 2017, le salon a compté plus de 170 exposants, dont près de 20 % d'étrangers, et 350 marques. A travers une soixantaine de conférences, concours, ateliers, démonstrations et show artistiques, le salon a accueilli plus de 25 000 visiteurs.

Plus de 250 candidats ont participé aux différentes épreuves des concours de coiffure.

Pour l'année 2018, l'UNEC 69 a les mêmes ambitions en termes de fréquentation du salon.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UNEC 69 depuis 2006, notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel « Beauté Sélection ». Ainsi, en 2017, la Ville de Lyon lui a versé une subvention de 1 000 €

Pour cette année 2018, la Ville souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Ce soutien est renouvelé à l'occasion de la 14^e édition du salon qui aura lieu les 18 et 19 novembre 2018 à Eurexpo.

Par délibération n° 2017/3275 du 25 septembre 2017, vous avez accordé, à l'UDEEC 69, une subvention de 1 000 € pour la 13^{ème} édition du Salon professionnel « Beauté Sélection » et la Semaine Nationale de la Coiffure.

Le budget prévisionnel de cette action est de 15 200 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Union des Entreprises de Coiffure du Rhône une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la 14^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».

5 – Association pour le Développement et la Promotion des Marchés – ADPM - « M'Ton Marché » : attribution d'une subvention de 10 000 euros pour la réalisation de l'opération Goût de France (anciennement Fête de la Gastronomie)

Pour la 7^{ème} année consécutive et à l'occasion de l'événement « Goût de France », l'Association ADPM – « M'Ton Marché » a organisé en partenariat avec la Ville de Lyon, l'opération « 1 marché, 1 chef, 1 recette » qui a mis à l'honneur la gastronomie sur les marchés du 18 au 23 septembre 2018 :

- dégustations de recettes préparées par un chef ;
- tombola avec des paniers garnis de produits du marché offert par les commerçants ;
- fiches recettes offertes aux consommateurs.

Cette année, 3 battles de chefs ont été organisés. Sur les marchés Producteurs Carnot et Montchat, chaque chef avait préparé une recette en amont dans son restaurant selon un cahier des charges précis. Le jour J, ils ont réalisé des démonstrations de la recette en direct sur les

marchés. Les consommateurs ont voté pour la meilleure recette et ont élu le vainqueur sur chaque marché.

Pour le battle final qui s'est déroulé sur le marché Ambroise Courtois, les chefs finalistes devaient relever le défi d'improviser une recette à partir d'un panier garni de produits du marché imposés. Un animateur micro a présenté les chefs en compétition et les recettes en cours de réalisation, interviewé en direct les commerçants et les consommateurs, fait la promotion des produits du marché, informé des animations en cours et annoncé les gagnants de la tombola.

Ces animations se sont déroulées cette année sur les marchés suivants :

- boulevard de la Croix-Rousse (1^{er}) en lien avec l'AMCR : dimanche 23 septembre matin ;
- place Carnot (2^e) en lien avec l'Association Quais des Délices : mercredi 19 septembre après-midi ;
- Montchat (3^e) : mercredi 19 septembre matin ;
- Petite Place de la Croix-Rousse (4^e) : mardi 18 septembre matin ;
- Bio St Jean (5^e) : jeudi 20 septembre matin ;
- Montgolfier (6^e) : vendredi 21 septembre matin ;
- St Louis (7^e) : mardi 18 septembre matin ;
- Ambroise Courtois (8^e) en lien avec l'association Mon Marché Mon Plaisir : samedi 22 septembre matin ;
- Roger Salengro (9^e) : dimanche 23 septembre matin.

Par délibération n° 2017/3275 du 25 septembre 2017, vous avez accordé à l'ADPM – « M'Ton Marché » une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'opération 2017.

Le budget prévisionnel pour l'événement Goût de France est de 18 883 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'ADPM – « M'Ton Marché » une subvention de 10 000 € pour l'édition 2018 de Goût de France.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 3 500 €, sont allouées aux associations de commerçants et producteurs précités pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon :

Arrts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
2e	INTERFEL	19, rue de la pépinière, 75008 Paris	Semaine nationale de la fête des fruits et légumes le 20 juin à Lyon	1 500
6e	« Métiers d'Art 6 »	16, rue Professeur Weill, 69006 Lyon	Expositions des métiers d'art du 6-- Journées européennes du patrimoine	2 000

TOTAL	3 500
--------------	--------------

- 2- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'ADPM – « M'Ton Marché » (dont le siège social est situé CCI Rhône-Alpes, 32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon Cedex 02), pour la réalisation des opérations liées à la manifestation « Goût de France ».
- 3- Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union des Entreprises de Coiffure (dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie à Lyon 1er), pour l'organisation de la 14e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».
- 4- Une subvention de 6 000 € est allouée à la Maison de la Boulangerie Loire Rhône (dont le siège social est situé Les Jardins d'Entreprises – Bât E – 213 rue de Gerland à Lyon 7e), pour la réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie.
- 5- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 3 500 € sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
 - 10 000 € sur la ligne de crédit 57397, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
 - 1 000 € sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
 - 6 000 € sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA